

## **Procès-verbal du Conseil d'établissement École Clair-Soleil**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil d'établissement de l'École Clair-Soleil, tenue le 27 janvier 2025 à 19 h, à la bibliothèque de l'École de l'Envol, située au 1101, route des Rivières à Lévis

#### **Étaient présents :**

Johanne Bouffard, représentante du personnel du service de garde;  
Mélanie Frève, enseignante;  
Michelle Gagnon-Poliquin, vice-présidente;  
Lucie Grould, parent;  
Nathalie Lacasse, enseignante-ortho;  
Isabelle Landry, enseignante;  
Manon Létourneau, présidente et représentante au comité de parents;  
Louis-Charles René, secrétaire;  
Joël Savoie, substitut au comité de parents;  
Marie-Claude Tousignant, représentante du personnel de soutien.

#### **Était absent :**

Aucune absence.

#### **Participait également :**

Nancy Roy, directrice;  
Alex Hamel, substitut-parent au CE.

### **PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1. PRÉLIMINAIRES :
  - 1.1 Ouverture de la rencontre;
  - 1.2 Présences et vérification du quorum;
  - 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
  - 1.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025;
  - 1.5 Suivis au procès-verbal;
  - 1.6 Parole au public;
2. CONSULTATIONS-DÉCISIONS :
  - 2.1 Ouverture de garde à la semaine de relâche;

- 2.2 Approbation des journées pédagogiques au service de garde du 23 et 25 juin;
- 2.3 Approbation d'activités éducatives pour les élèves selon les degrés;
3. CORRESPONDANCE
4. INFORMATIONS :
  - 4.1 Inscriptions 2025-2026;
  - 4.2 Modulaires 2025-2026;
5. RAPPORTS :
  - 5.1 Rapport du représentant au Comité de parents;
  - 5.2 Rapport du représentant des enseignants;
  - 5.3 Rapport du représentant du service de garde;
  - 5.4 Rapport du représentant du personnel de soutien;
  - 5.5 Rapport de la direction;
6. AUTRES POINTS :
7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

## **1.0 PRÉLIMINAIRES**

### **1.1 Ouverture de la rencontre**

Madame Manon Létourneau, présidente, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19 h 04.

### **1.2 Présences et vérification du quorum**

Madame Manon Létourneau, présidente, vérifie les présences et confirme que le quorum est atteint.

### **1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

On doit modifier ou ajouter les points :

- Ajout du point 2.4 – Budget Aide aux parents;
- Le point 4.2 *Modulaires 2025-2026* sera traité avant le point 1.6 *Parole au public*, puisqu'il permettra probablement de répondre à quelques questions du public.

**CE-24-25-22**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par madame Mélanie Frève, appuyée par madame Michelle Gagnon-Poliquin, comme modifié.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### 1.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024

Madame Marie-Claude Tousignant, appuyée par madame Lucie Grould, propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024, tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### 1.5 Suivis au procès-verbal

Madame Nancy Roy, directrice, mentionne les points suivants en suivi au procès-verbal du 10 décembre 2024 :

- Concernant l'utilisation du boisé derrière l'École Clair-Soleil par les enfants, des communications ont eu lieu avec le propriétaire du boisé. Il est d'accord avec l'utilisation du boisé, mais il faut encore régler des questions en lien avec la couverture d'assurances.
- Concernant la présence de deux adultes en classe au préscolaire, il y a en moyenne 90 à 100 minutes par semaine où il n'y a pas deux adultes en tout temps dans les classes. Il y a toutefois sur place, en plus, une TES. Il n'est donc pas prévu d'ajouter des ressources.

#### 1.6 Parole au public

- Est-ce qu'il y aura des toilettes pour personnes à mobilité réduite, des toilettes privées et des toilettes séparées pour les professeurs?

Madame Roy répond qu'il est prévu d'avoir des toilettes séparées pour les adultes et les enfants, mais ne connaît pas les dispositions par rapport aux toilettes adaptées ou privées. La personne ayant posé la question est invitée à communiquer directement avec elle, afin d'obtenir une réponse plus précise après des vérifications.

- Est-ce qu'il y a des ententes prises avec des écoles pour accueillir les enfants de l'École Clair-Soleil, en cas de retard de livraison de l'école modulaire?

Madame Roy répond que non. Pour l'instant, le processus poursuit son cours et s'il devait y avoir des retards, la CSSDN doit donner le service aux élèves et des dispositions seraient prises à ce moment. Pour l'instant, nous n'en sommes qu'à l'étape de choisir l'entrepreneur qui sera responsable de la construction.

- Comme les périodes d'inscription seront terminées au moment de voir les plans de l'école ou de constater les retards, est-ce qu'il vaut mieux demander un changement d'école immédiatement?

Mme Roy mentionne que remplir le formulaire de demande de changement d'école immédiatement est une bonne idée, puisque ces demandes ne sont gérées qu'en août et qu'elle n'engage donc rien pour l'instant. On peut donc réinscrire notre enfant à Clair-Soleil et remplir le formulaire de changement d'école en même temps.

- Est-ce que le transport scolaire sera offert en fonction de la localisation de l'école temporaire?

Madame Roy mentionne que oui.

Est-ce qu'il y a une coordination avec la Ville pour la sécurité autour de l'école temporaire, surtout concernant les marcheurs?

Madame Roy mentionne que oui. Toutefois, comme parent et citoyen, on a un rôle à jouer pour mettre en place des initiatives de sécurité. D'autres membres du conseil précisent qu'il y aura beaucoup de marcheurs avec la localisation de l'école temporaire et que l'on doit éviter de reproduire les situations qui sont vécues dans d'autres écoles du secteur où il y a beaucoup de problèmes avec le nombre de parents venant déposer leurs enfants en voiture.

- Est-ce que les enfants de Clair-Soleil vont avoir le même horaire que ceux de 6<sup>e</sup> année qui sont à l'Envol? L'horaire différent crée une organisation familiale plus difficile.

Les élèves de l'Envol n'ont pas le même horaire et le même nombre de périodes afin de cohabiter avec l'horaire du secondaire. Les horaires ne vont donc probablement pas correspondre.

- Est-ce que ce sera seulement les élèves de 6<sup>e</sup> année qui iront à l'Envol?

Madame Roy mentionne que oui.

- Comment sont gérées les absences prolongées chez le personnel enseignant? Pourquoi peut-il y avoir plusieurs professeurs remplaçants différents? Cela occasionne un climat difficile pour les enfants?

Madame Roy mentionne que tout dépend de la période prévue de l'arrêt de travail. Si c'est planifié, on peut organiser un remplacement avec un professeur stable. Toutefois, si les congés sont pris au jour le jour, on doit faire appel chaque jour sur la plateforme de remplacement. Madame Roy précise que s'il y a des insatisfactions des parents, ces derniers sont invités à communiquer avec elle, car ça ne relève pas du mandat du CE.

- Est-ce que les enfants du préscolaire ont accès à des livres de bibliothèque?

Madame Mélanie Frève mentionne que des livres ont été empruntés à la bibliothèque municipale. Des boîtes de livres ont été créées et font des rotations entre les classes. Ensuite, de nouveaux livres seront empruntés. Il y a environ 25 livres par classe.

Il y aurait la possibilité d'aller chercher des livres dans la bibliothèque dans l'école condamnée, avec l'aide d'un ouvrier autorisé à y accéder pour les inspections, mais c'est moins intéressant que les possibilités offertes avec l'emprunt à la bibliothèque municipale qui offre un excellent service.

- Est-ce que toutes les nouvelles inscriptions d'enfants qui entrent à l'école doivent se faire en ligne?

Madame Roy mentionne que oui. Elles doivent se faire actuellement durant la période d'inscription. Les parents sont invités à communiquer avec le secrétariat pour obtenir de l'aide au besoin.

## **2.0 CONSULTATIONS-DÉCISIONS**

### **2.1 Ouverture du service de garde à la semaine de relâche**

Madame Nancy Roy, directrice, et madame Johanne Bouffard, représentante du service de garde, mentionnent qu'il y a un bon nombre d'inscriptions aux journées de la semaine de relâche, soit 39 enfants pour le lundi, 51 le mardi, 48 le mercredi, 48 le jeudi et 27 le vendredi. Par conséquent, il y a seulement le lundi et le vendredi qui ne se financent pas complètement. Toutefois, avec les inscriptions des journées plus achalandées, la semaine complète génère un léger surplus. Il est donc suggéré d'ouvrir les cinq jours de la semaine de relâche.

**CE-24-25-24**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Joël Savoie,

II EST APPUYÉ PAR madame Lucie Grould,

Que le conseil d'établissement approuve l'ouverture du service de garde pour les cinq journées de la semaine de relâche 2025.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **2.2 Approbation des journées pédagogiques au service de garde du 23 et 25 juin 2025**

Madame Johanne Bouffard, représentante du service de garde, dépose, comme demandé lors de la dernière séance, les activités pour les journées

pédagogiques au service de garde pour les 23 et 25 juin 2025 et mentionne que la sortie du 28 mars sera faite au coût de 23,25 \$ au Musée de la Civilisation.

Concernant les journées du 23 et 25 juin :

- 23 juin : La Boîte aux métiers, musée pour enfants : 31,17 \$
- 25 juin : Mille-Pattes amusement - Lévis : 41,84 \$

#### **CE-24-25-25**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Isabelle Landry,

IL EST APPUYÉ PAR madame Michelle Gagnon-Poliquin,

Que le conseil d'établissement approuve les journées pédagogiques au service de garde pour les journées du 28 mars, du 23 et du 25 juin 2025, telles que déposées.

#### **Adoptée à l'unanimité.**

Madame Bouffard demande quelle formule le CE souhaite avoir pour les journées pédagogiques de l'an prochain. Est-ce qu'on revient à la formule hybride entre sorties et animations maison? Les sorties sont plus chères et il pourrait être intéressant d'en faire moins. Il y a aussi la possibilité d'offrir une deuxième option avec un groupe qui reste à l'école et l'autre qui va en sortie. Cette option demande plus de gestion de la part du service de garde, mais existe dans d'autres milieux.

Madame Roy et madame Bouffard vont donc s'informer sur les différentes options pour les journées pédagogiques afin de s'alimenter des pratiques que nous expérimentons actuellement dans les autres écoles. Nous pourrions explorer les options lors du prochain CE, afin de statuer sur le format de journées pédagogiques que l'on souhaite avoir l'an prochain à Clair-Soleil.

### **2.3 Approbation d'activités éducatives pour les élèves selon les degrés**

Madame Nancy Roy dépose les activités qui ont besoin d'être approuvées selon les degrés et mentionne que :

- 3<sup>e</sup> année : 10 avril 2025 - Activités sportives au PEPS. 30 \$ par élèves (soit 10 \$ de plus que le seuil de 20 \$). Elle conseille d'adopter l'activité puisque les budgets de fonctionnement le permettent et que le contexte particulier le justifie.
- 4<sup>e</sup> année : 12 février 2025 - Activités extérieures hivernales au Club de Golf Beauvillage.

#### **CE-24-25-26**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Claude Tousignant,

IL EST APPUYÉ PAR monsieur Joël Savoie,

Que le conseil d'établissement approuve les activités éducatives des élèves par degrés scolaires, comme déposées.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **2.4 Budget : Aide aux parents**

Madame Roy mentionne que des fonds sont disponibles pour inviter des experts et des conférenciers pour les parents. Il y a actuellement un montant disponible de 700 \$ pour ce volet.

Madame Manon Letourneau propose d'utiliser les fonds pour faire de l'accompagnement dans la gestion du changement en lien avec le déménagement d'école en cours d'année et ensuite pour le déménagement dans la nouvelle école l'an prochain. Elle invite les membres du CE et les parents présents à suggérer des noms, des idées de conférences ou des outils (comme une trousse) que l'on pourrait choisir au prochain conseil d'établissement.

## **3.0 CORRESPONDANCE**

Madame Manon Létourneau, présidente, informe les membres de la correspondance suivante :

- Elle a reçu une communication de la CSSDN concernant les critères de sélection de la direction de l'école. Le conseil peut proposer des critères supplémentaires spécifiques au milieu et aux besoins de l'école.

La date limite pour soumettre ces critères est le 28 mars 2025. Le prochain rendez-vous du conseil d'établissement est le 24 mars 2025. Madame Létourneau va donc transmettre les critères spécifiques proposés l'an passé aux membres du CE, afin qu'ils en prennent connaissance et que des propositions soient faites avant le prochain rendez-vous.

## **4.0 INFORMATION**

### **4.1 Inscriptions 2025-2026**

Madame Nancy Roy, directrice, informe les membres du conseil qu'avant la publication envoyée aux parents pour la réinscription de leur enfant, il y avait lundi matin 381 dossiers d'élèves dans la banque de 2025-2026 et que les inscriptions se déroulent du 3 au 14 février prochain.

Quant aux inscriptions pour la maternelle 4 ans et pour le Passe-Partout 4 ans elles auront lieu en mars prochain, à une date qui sera fixée après l'évaluation des besoins et disponibilités des écoles.

Une nouveauté cette année, pour la première inscription, il sera possible pour les nouveaux élèves de maternelle 5 ans et les nouveaux arrivants au centre de services d'effectuer par Internet l'inscription et le dépôt des documents nécessaires à l'ouverture du dossier.

Il y a également des changements de procédures pour les demandes de changement d'école et les demandes de retour au bassin. Dorénavant, il nous faut demander à tous les parents d'élèves qui n'ont pas en ce moment une adresse postale dans le quartier de l'École Clair-Soleil, d'indiquer leur choix pour l'an prochain : soit de rester dans l'école d'accueil que leur enfant a actuellement, ou de demander un retour dans le bassin de leur école d'origine.

Les réponses seront acheminées ultérieurement aux parents, selon la situation qui concernera leur demande.

Les inscriptions au service de garde ne se font plus en même temps que l'inscription à l'école. Cette étape viendra plus tard.

#### **4.2 Modulaires 2025-2026**

Madame Nancy Roy mentionne que :

- Le plan à la disposition de madame Roy n'est pas encore tout à fait conforme. On pourra probablement consulter le plan final de l'école modulaire lors du prochain conseil le 24 mars 2025.
- L'école sera bel et bien située à l'arrière de l'École de l'Envol au niveau du boisé, derrière le module de jeux et la « cabane de la patinoire ». Il est prévu de laisser un maximum d'arbres afin de conserver une zone boisée entre l'école et le quartier.
- L'appel d'offres pour l'entrepreneur responsable de la construction se terminait aujourd'hui le 3 février 2025. Lorsque le choix de l'entrepreneur sera fait, nous serons informés par le CSSDN.
- Les entrepreneurs ont visité les lieux puisque ce sera le même entrepreneur qui déplacera les modulaires qui sont actuellement sur les terrains de l'École Clair-Soleil.
- Concernant le gymnase, il est prévu qu'on puisse utiliser le gymnase de l'Envol à la période 1 avant que les périodes de cours du secondaire débutent. Il en va de même pour la bibliothèque.

## 5.0 RAPPORTS

### 5.1 Rapport du représentant au Comité de parents

Monsieur Joël Savoie, représentant substitut au comité de parents, présente le rapport.

Il mentionne que l'on a discuté des points suivants à la réunion du 9 décembre 2024 au comité de parents :

- Le CSSDN a eu le mandat de couper environ un million de dollars par mois jusqu'à la fin du mois de mars pour un total d'approximativement trois millions de dollars d'ici la fin de l'année financière.

Il procède déjà avec le gel d'embauche au niveau du personnel administratif. Il n'y aura pas de coupes au niveau de la formation du personnel, de l'ajout de ressources dans les écoles et par rapport à la protection des employés comme les mesures pour contrer les violences.

- Les contraintes budgétaires vont se poursuivre lors des prochaines années et les projets d'investissements dans les écoles sont en pause.
- Discussion du calendrier scolaire pour l'année 2025-2026 : Le calendrier de cours va se terminer le lundi 22 juin 2026 (point d'irritation pour plusieurs). En fonction des contraintes au calendrier, il n'était pas possible de faire autrement. Le calendrier est déposé sur le site WEB de la CSSDN.
- Il a été demandé de remettre à l'ordre du jour la question des devoirs, afin d'arriver à une compréhension commune de la notion de « pas de devoir ». Il semble y avoir une interprétation et une application différente selon les milieux, ce qui pourrait engendrer la perte d'occasion pour les élèves de consolider certains apprentissages à la maison.

### 5.2 Rapport du représentant des enseignants

Madame Mélanie Frève et madame Isabelle Landry, enseignantes, mentionnent que :

- En 2<sup>e</sup> année, les visites continuent entre les élèves de Tournesol et de Dominique-Savio.
- En 3<sup>e</sup> année à l'Odyssee, l'intégration se passe bien et ils sont bien impliqués dans les projets de l'école.

- En 4<sup>e</sup> année à la Ruche, la sortie plein-air sera une belle activité de cohésion. La participation à la journée des cadeaux pour Entraide St-Rédempteur a été excellente.
- Les spécialistes trouvent difficile de se déplacer entre les écoles avec l'arrivée des conditions hivernales. Ces dernières causent des retards et une fatigue supplémentaire.
- Préscolaire à Clair-Soleil : la journée de ski de fond a été très appréciée. Les enfants n'ont pas eu froid malgré la température extérieure. Le matériel fourni par la ressource était de bonne qualité et les enfants ont vraiment apprécié. À répéter!

Annulation de l'activité patin : aller à la patinoire demande 40 minutes de marche pour les élèves du préscolaire. Ce déplacement est impossible à faire lors des journées de froid intense.

### **5.3 Rapport du représentant du service de garde**

Madame Johanne Bouffard, représentante du service de garde, mentionne que :

- Annulation de la sortie du 24 janvier aux glissades de Portneuf en raison du manque de neige sur le site. Après des démarches infructueuses pour trouver une autre sortie, une journée d'animations maison a été organisée.

### **5.4 Représentant du personnel de soutien**

Madame Marie-Claude Tousignant mentionne que :

- À l'occasion d'une rencontre pour célébrer une retraite, les éducatrices ont pu discuter ensemble de leur rôle d'aide à la classe. Cette pratique nouvelle à Clair-Soleil qui se fait déjà dans d'autres écoles est très appréciée par le personnel. Les éducatrices deviennent plus investies dans la classe et il y a une belle continuité avec la période du service de garde. Le travail est plus stimulant et on apprend à mieux connaître les enfants. Les interventions sont plus faciles et les enfants sont moins énervés dans les périodes de transition de la journée. Il peut y avoir des réticences de la part du personnel enseignant, mais ce serait une formule à conserver.

Madame Isabelle Landry précise que l'important est d'avoir une stabilité dans l'équipe et dans la présence de l'éducatrice. Si cette stabilité peut être garantie, l'équipe de travail qui en résulte en classe est vraiment un élément positif.

Madame Roy précise que cette formule sera maintenue l'an prochain selon les informations actuelles et qu'elle pourrait même être bonifiée.

## 5.5 Rapport de la direction

Madame Nancy Roy mentionne que :

- Le spectacle de musique du 18 décembre 2024 fut un énorme succès.
- Les coupes budgétaires au CSSDN :
  - Abolition du nouveau poste de DGA, bien que l'embauche avait été complétée et que la personne allait entrer en poste.
  - Les investissements dans toutes les écoles sont sur la glace.
  - Chaque école à une cible de compression budgétaire. Clair-Soleil doit geler 8 353 \$ dans le budget (aide aux parents, formations au numérique ainsi que les programmes *À l'école on bouge* et *École inspirante*). Heureusement, dans notre cas, ces coupes n'auront pas de conséquence sur les activités déjà prévues.

## 6.0 Autres points

Aucun point n'est ajouté.

## 7.0 Levée de l'Assemblée

**CE- 24-25-27**

La levée de l'Assemblée est proposée par madame Michelle Gagnon-Poliquin, appuyée par madame Isabelle Landry à 21 h 01

**Adoptée à l'unanimité.**

---

Manon Létourneau  
Présidente

---

Nancy Roy  
Directrice